

SEANCE DU MERCREDI 21 JANVIER 2026
EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du BUREAU
de la COMMUNAUTE de COMMUNES BRESSE LOUHANNAISE INTERCOM'

Nombre de membres en L'an deux mille vingt-six et le vingt et un du mois de janvier, le
exercice : Bureau de la Communauté de Communes Bresse Louhannaise
33 Intercom', s'est réuni à la Maison de l'Emploi à Louhans-
Châteaurenaud sous la présidence de Monsieur Anthony VADOT.

Présents à la séance : Etaient présents : M. Anthony VADOT, Mme Martine MOREL,
28 + 1 pouvoir Mme Fabienne BUISSON, M. Jean-Louis DESBORDES, Mme
Date de la LOUROT, M. Stéphane BALTES, M. André BECHE, M. Sébastien
convocation : GUIGUE, Mme Géraldine GILLES, M. Philippe CAUZARD M.
14 janvier 2026 Frédéric BOUCHET, M. Gérald ROY, M. Jacky BONIN, M. Rémy
CHATOT, Mme Sabine SCHEFFER, Mme Elise MYAT, M. Denis
PARISOT, M. Jacques GELOT, M. Didier LAURENCY, M. David
COLIN, M. Joël CULAS, M. Jean-Marc ABERLENC, M. Patrick
LECUELLE, M. Jean-Michel LONGIN, Mme Chantal PETIOT,
M. Mickaël CHEVREY.

Étaient excusés : M. Jean-Luc VILLEMAIRE pouvoir donné à M.
Stéphane BALTES, Christine BUATOIS, M. Xavier BARDET, M.
Eric BERNARD, M. Christian CLERC.
Secrétaire de séance : M. Mickaël CHEVREY

3.3 LOCATIONS

B2026-02 Conventions mise à disposition pour point de vente pêche

VU la délibération n°C2025-067 du Conseil Communautaire en date du 25 juin 2025 portant modification des délégations de pouvoirs au Bureau Communautaire et déléguant au Bureau Communautaire le pouvoir de prendre toute décision concernant la passation, la signature et l'exécution de tout contrat, convention et de ses avenants conclus sans effet financier pour la Communauté de Communes, ou ayant pour objet la perception d'une recette par la communauté de communes, ou dont les engagements financiers annuels pour la Communauté de Communes sont inférieurs ou égaux à 15 000 € HT,

Vu l'arrêté du Président de la Communauté de Communes Bresse Louhannaise Intercom' fixant les dates d'ouvertures et de fermetures de la pêche sur la base de loisirs de Louvarel à Champagnat,

Afin de faciliter la vente des cartes de pêche,

Le Bureau ouï l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

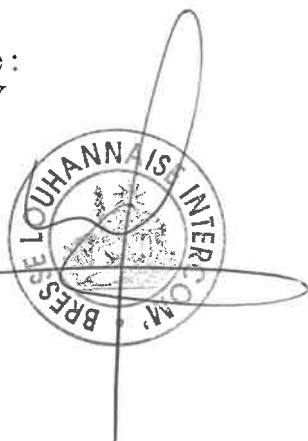
ACCEPTE l'établissement des conventions suivantes :

- Convention de mise à disposition au profit de la Communauté de Communes d'un point de vente au sein des différents bureaux de l'Office de Tourisme du Pays de la Bresse bourguignonne, pour la distribution des cartes de pêche pour la saison 2026, pour un montant annuel de 30€
- Convention de mise à disposition au profit de la Communauté de Communes d'un point de vente à la Boulangerie La Mie en Folie à Varennes Saint Sauveur, pour la distribution des cartes de pêche pour la saison 2026, pour un montant annuel de 30 €
- Convention de mise à disposition au profit de la Communauté de Communes d'un point de vente au bureau de tabac RICHARD à Cuiseaux, pour la distribution des cartes de pêche pour la saison 2026, pour un montant annuel de 80 €
- Convention de mise à disposition au profit de la Communauté de Communes d'un point de vente au Camping du Plan d'eau Louvarel à Champagnat, pour la distribution des cartes de pêche pour la saison 2026, pour un montant annuel de 200 €

AUTORISE le Président à signer lesdites conventions

Secrétaire de séance :
Mickaël CHEVREY

Date 26/01/2026



DÉCISION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Fait et délibéré les jours, mois, an ci-dessus
Et ont signé les membres présents
Pour extrait certifié conforme

Anthony VADOT

Président de la Communauté de Communes
Bresse Louhannaise Intercom'
Date 26/01/2026

